Exercice partiel de l'option de surallocation

Augmentation de capital dans le cadre de l'IPO portée à environ 27,8 M€ Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Gilbert Dupont

Nîmes, France, le 5 janvier 2018 - Advicenne (« Advicenne » ou la « Société »), spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines néphrologiques et neurologiques, annonce aujourd'hui que Gilbert Dupont, agissant au nom et pour le compte des chefs de file et teneurs de livre associés, a exercé partiellement l'option de surallocation à hauteur de près de
72
% dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »).

Cette option a donné lieu à l'émission de 59.648 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 14, 03 € par action, pour un montant total de 836.861,44 euros.
Après exercice partiel de l'option de surallocation, le nombre total d'actions Advicenne émises dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à
1.984.096
actions nouvelles portant ainsi la taille de l'émission à environ
27,8
M€.

Conformément à l'article 6 du règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016, Gilbert Dupont, en sa qualité d'agent stabilisateur, indique qu'il a réalisé sur Euronext Paris des opérations de stabilisation sur les actions Advicenne (code ISIN : FR0013296746 ; Mnémo : ADVIC) comme suit :

la stabilisation a débuté le 6 décembre 2017 ;

la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 4 janvier 2018 ;

les fourchettes de prix dans lesquelles la stabilisation des échanges a été réalisée sont les suivantes :

Date

Prix au plus bas en €

Prix au plus haut en €

06/12/2017

13,90

14,00

07/12/2017

13,83

14,00

08/12/2017

13,88

13,90

11/12/2017

13,95

14,00

12/12/2017

13,95

14,00

13/12/2017

13,92

13,98

14/12/2017

13,83

14,00

15/12/2017

13,98

14,00

18/12/2017

13,88

13,98

19/12/2017

13,75

13,93

20/12/2017

13,80

13,93

21/12/2017

13,85

14,01

22/12/2017

13,98

14,01

27/12/2017

13,90

14,00

28/12/2017

13,91

13,94

29/12/2017

13,91

13,99

02/01/2018

13,98

14,01

03/01/2018

14,02

14,02

04/01/2018

14,00

14,02

Advicenne annonce également avoir confié à Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI. Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an à compter du 4 janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société Advicenne sur le marché Euronext Paris. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 300.000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Répartition du capital après exercice partiel de l'option de surallocation

A la suite de l'exercice partiel de l'option de surallocation, le capital social d'Advicenne s'élèvera à 1.612.468,80 euros divisés en 8.062.344 actions réparties, à la connaissance de la Société, comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote (1)	
Luc-André Granier*	250 000	3,1	0 %
Caroline Roussel-Maupetit	146 885		

1,8	2	%

Ludovic Robin

28 971

0,36%

Nathalie Lemarié

1 069

0,01%

Total dirigeants mandataires sociaux

426 925

5,3	0	%

Total salariés/membres de comités/consultants

44 519

0,5 5 %

IXO Private Equity* (2)

1 462 082

18, 13 %

Bpifrance Investissement (3)*

2 249 568

2 7 , 90 %

Cemag Invest*

689 212

8,	55	%

Irdi Soridec Gestion* (2)

435 511

5,4	0	%

Marie-Odile Humblet

597 249

7,4	1	%

Jean-Pierre Lefoulon*

370 650

4,6	0	%

Françoise Brunner-Ferber*

317 393

3,9 4 %

Autres investisseurs

380 179

4,7 2 %

Total investisseurs

6 501 844

8 0 , 64 %

Flottant

1 089 056

1 3 , 51 %

TOTAL		
8	062	344
100,00%		

* Administrateur de la Société

(1) le pourcentage des droits de vote étant identique au pourcentage du capital détenu, étant toutefois précisé qu'à compter du 5 décembre 2019, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter de cette date bénéficieront d'un droit de vote double.

(2) au travers des fonds dont elle est la société de gestion.

(3) au travers du FPCI Innobio dont elle est la société de gestion.

Calendrier de l'opération - Prochaines échéances

8 janvier 2018

Règlement-livraison des actions émises dans le cadre de l'exercice partiel de l'option de surallocation